

Association des propriétaires des Villas de l'Anse

Assemblée générale annuelle – 2022

ORDRE DU JOUR

Lundi 8 août 2022 à 19h, Auditorium Des Tisserands

1. Ouverture de la réunion

- Quorum. Vérification des inscriptions
- Convocation. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée -Décision

2. Adoption de l'Ordre du jour - Décision

3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) tenue le 9 août 2021 - Décision

4. Rapport du Conseil d'administration (CA)

Les présentations du CA feront le point sur les réalisations et les résultats financiers de la dernière année. Le comité architecture y fera rapport de ses activités.

Également, seront présentés, le plan de maintien des actifs (PMA) 2022/27 et les enjeux et priorités de la prochaine année. On y discutera notamment de la marina 1 et de différents enjeux environnementaux dont le rapport sur l'inventaire des plantes aquatiques de la Baie de l'Anse, du plan d'action pour améliorer l'état des routes, du réseau d'eau potable et d'un projet d'étude sur la santé de nos forêts dans un contexte de changements climatiques.

Finalement, le budget de l'année en cours et la grille tarifaire révisée seront expliqués.

5.1 Période de questions des membres sur le Rapport du CA

5.2 Ratification des gestes et des résolutions du Conseil

6. Ratification des États financiers pour l'exercice se terminant au 30 avril 2022 (art. 47) – Décision

7. Ratification du budget 2022/23 (art. 44.1) – Décision

8. Ratification de la grille tarifaire révisée applicable à compter du 9 août 2022 – Décision

9. Nomination d'une firme comptable externe pour l'examen des états financiers de la période se terminant le 30 avril 2023 (art. 47) – Décision

10. Nominations à 4 postes d'administrateur pour un mandat de 2 ans, de 2022 à 2024-- Décision

- Présentation des postes à pourvoir et des candidatures reçues
- Décision de nomination des administrateurs ou, si des élections sont nécessaires, nomination d'un président et secrétaire d'élection et déroulement des élections

- 11. Attribution de l'Ordre du mérite de l'Association**
- 12. Modifications aux Règlement refondus de l'Association proposées par le CA excluant celles relatives au Règlement n°4 – Architecture et aménagement et période de questions – Décision**
- 13. Modifications au Règlement n°4 – Architecture et aménagement de l'Association et période de questions – Décision**
- 14. Varia et période de questions des membres sur d'autres sujets**
- 15. Levée de l'Assemblée**

Le 13 juillet 2022